

Modèle de déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes

(Articles L. 310-3, L. 310-5, R. 310-15 et R. 310-15-1 du code du commerce)

Extrait de l'article L. 310-3 du code du commerce : « 2° Une période d'une durée maximale de deux semaines ou deux périodes d'une durée maximale d'une semaine, dont les dates sont librement choisies par le commerçant ; ces périodes complémentaires s'achèvent toutefois au plus tard un mois avant le début des périodes visées au 1° (soldes nationaux) ; elles sont soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente du département du lieu des soldes ou du département du siège de l'entreprise pour les entreprises de vente à distance. »

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : M/Mme

N° SIRET :

Adresse : n° Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : Adresse électronique :

2 - Caractéristiques de la vente en soldes

La présente déclaration concerne

Une 1^{ère} période complémentaire dans l'année civile : du .../.../..... au .../.../..... (1)

Une 2^{ème} période complémentaire dans l'année civile : du .../.../..... au .../.../..... (1)

Rappeler dans ce cas les dates de la première période complémentaire

Du : .../.../..... au .../.../..... (1)

(1) Format JJ/MM/AAAA

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom)
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions
prévues aux articles L. 310-3, R. 310-15 et R. 310-15-1 du code du commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable à la vente en soldes constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Observations :